

## **SÉANCE DU 09 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf juillet, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au foyer rural, en session ordinaire et à huit clos, ils ont été convoqués le trois juillet deux mil vingt, sous la présidence de M. Gino GOMMÉ, Maire.

### **Etaient présents :**

- Madame MOREL Christine, Messieurs DUBREUIL Matthieu, BUISSON Philippe, adjoints,
- Mesdames BAUX Thérèse-Françoise, VERDELLO Mireille, Messieurs FARCY Bernard, GUILLOTIN Rachel, LEMÂTRE Éric, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Messieurs ÉNARD Cyrille (pouvoir à M. GOMMÉ), GUILLOTIN Julien, REZÉ Damien (pouvoir à M. DUBREUIL), SEGRET Vincent (pouvoir à M. GOMMÉ), conseillers municipaux,

**Absents :** Monsieur FORGET Kévin, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Madame MOREL Christine.

Le conseil débute à 18 h 35 après que le quorum soit atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance pour expliquer comment cela se passe pour une démission d'élus dans une commune de moins de 1.000 habitants suite à une demande faite auprès de la Préfecture. En fait, il n'y a pas de ré-élection d'un conseiller et on ne prend pas non plus le suivant sur la liste des candidats. Le conseil municipal restera donc à 14 élus.

### **I – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 :**

1°) Compte de gestion 2019 du service de l'Eau :

#### **Délibération n°24/2020**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2019 du Service de l'Eau établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du Service de l'Eau.

2°) Compte de gestion 2019 du service Assainissement :

#### **Délibération n°25/2020**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2019 du Service de l'Assainissement établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du Service de l'Assainissement.

3°) Compte de gestion 2019 du budget principal de la Commune :

**Délibération n°26/2020**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2019 du budget principal de la Commune établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du budget principal de la Commune.

**II – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :**

1°) Compte administratif 2019 du service de l'Eau :

**Délibération n°27/2020**

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2019 du Service de l'Eau et c'est Madame Christine MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe en charge de la Commission des Finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2019 du Service de l'Eau et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2019 du Service de l'Eau qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

2°) Compte administratif 2019 du service de l'Assainissement :

**Délibération n°28/2020**

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2019 du Service de l'Assainissement et c'est Madame Christine MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe en charge de la Commission des Finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2019 du Service de l'Assainissement et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2019 du Service de l'Assainissement qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

3°) Compte administratif 2019 du budget principal de la Commune :

**Délibération n°29/2020**

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2019 du Service de l'Eau et c'est Madame Christine MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe en charge de la Commission des

Finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2019 du budget principal de la Commune et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2019 du budget principal de la Commune qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

### **III – COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 : AFFECTATION DES RÉSULTATS :**

1°) Affectation des résultats du service de l'Eau :

#### **Délibération n°30/2020**

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2019 du Service de l'Eau a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat négatif de 3.547,59 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 22.352,63 € fait apparaître un nouvel excédent de 18.805,04 €.

- **Section d'exploitation** : un résultat positif de 26.452,26 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 82.669,47 € fait apparaître un nouvel excédent de 109.121,73 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2019, l'intégralité de l'excédent d'investissement en report à nouveau, et de faire de même pour la section d'exploitation.

2°) Affectation des résultats du service de l'Assainissement :

#### **Délibération n°31/2020**

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2019 du Service de l'Assainissement a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat négatif de 201.788,37 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 183.787,32 € fait apparaître un déficit de 18.001,05 €.

- **Section d'exploitation** : un résultat positif de 1.683,05 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 35.614,27 € fait apparaître un nouvel excédent de 37.297,32 €.

Il a des restes à réaliser pour 138.466,82 € en dépenses et 119.000,00 € en recettes en 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2019, l'intégralité du déficit en report d'investissement et de l'excédent de fonctionnement soit 37.297,32 € en investissement.

3°) Affectation des résultats du budget principal de la Commune :

### **Délibération n°32/2020**

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2019 du budget principal de la Commune a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat positif de 33.712,31 € mais qui compte tenu du déficit antérieur cumulé de 60.109,07 € fait apparaître un nouveau déficit de 26.396,76 €.

- **Section d'exploitation** : un résultat positif de 25.023,49 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 38.240,79 € fait apparaître un nouvel excédent de 63.264,28 €.

Le besoin de financement pour l'investissement est de 26.396,76 € corrigé des restes à réaliser qui s'élèvent à 8.604,00 en dépenses d'où un besoin de financement de 35.000,76 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2019, l'intégralité du déficit d'investissement en report à nouveau, et d'y affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 35.000,76 €.

Le nouveau report de fonctionnement s'élève à 28.263,52 €

## **IV – ATTRIBUTION 2020 DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

### **Délibération n°33/2020**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de décider du montant des subventions à attribuer aux associations pour 2020, et au vu des propositions faites par la Commission des Finances réunie le 29 mai 2020. Cette commission a examiné chaque demande afin de déterminer au plus juste les montants à attribuer. Ainsi, elle propose les montants suivants :

Monday Rock : 100 €	Club de karaté : 100 €
Ass. Gymnastique Bien être : 400 €	Club des Aînés Neuvilleois : 100 €
Comité des fêtes : 500 €	Osmos'97 : 300 €
USEP : 250 €	Les P'tites Ailes renaudines : 300 €
SPA : 50 €	Amicale des Pompiers : 100 €
Club de scrabble : 150 €	Les P'tits Loups de la Brenne : 400€

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte les montants des subventions proposés pour 2020 à attribuer aux associations.

## **V – VOTE DES BUDGETS 2020 :**

Les taux d'imposition 2019 sont reconduits pour 2020, puisqu'en raison du COVID 19 et de l'élection tardive du Maire et des Adjoints, ils auraient dû être votés avant le 3 juillet 2020.

### **1°) Budget 2020 du service de l'Eau :**

#### **Délibération n°34/2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget 2020 pour le Service de l'Eau élaboré par la Commission des Finances.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte ce budget pour l'année 2020 et charge Monsieur le Maire de son application.

### **2°) Budget 2020 du service de l'Assainissement :**

#### **Délibération n°35/2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil, le budget 2020 pour le Service de l'Assainissement élaboré par la Commission des Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte le budget du Service Assainissement pour 2020 et charge Monsieur le Maire de son application.

### **3°) Budget 2020 du budget principal de la Commune :**

#### **Délibération n°36/2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil, le budget 2020 pour le Budget Principal élaboré par la Commission des Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et des votants (11 pour – 1 contre), adopte le budget du Budget Principal 2020 et charge Monsieur le Maire de son application.

## **VI – TARIFS DE CANTINE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020 AUX PARENTS DES RATIONNAIRES :**

#### **Délibération n°37/2020**

Comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal du 03 juillet dernier, Monsieur le Maire demande à ce que l'on revoie les tarifs de cantine avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020 aux parents des rationnaires, et surtout de créer un tarif pour les rationnaires ne demeurant pas à Neuville-sur-Brenne. En effet, le Conseil trouve injuste que ces enfants

bénéficient du même tarif alors que leurs parents ne participent en rien au fonctionnement de ce service, du fait de leur non-imposition sur la Commune alors que ceux demeurant à Neuville-sur-Brenne, oui.

Aussi, il demande à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs à appliquer, en distinguant les rationnaires neuvillois, des autres rationnaires ne demeurant pas sur la Commune.

Après délibération, et en se basant sur les tarifs des Communes proches, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil adopte les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

**Rationnaires neuvillois**

Adulte : 3,50 €

Primaire : 3,20 €

Maternelle : 3,10 €

**Rationnaires non neuvillois**

Adulte : 5,40 €

Primaire : 4,40 €

Maternelle : 4,35 €

**VI – TARIFS DE GARDERIE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020 AUX PARENTS :**

**Délibération n°38/2020**

Egalement évoqué comme les tarifs de cantine à la dernière assemblée du 03 juillet 2020, Monsieur le Maire demande à ce que l'on revoie les tarifs de la garderie périscolaire à appliquer au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Cela pour les mêmes raisons que les tarifs de cantine, et à fortiori aussi du fait de l'ancienneté du tarif (2015).

Aussi, il demande à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs à appliquer, en distinguant les enfants neuvillois, des autres enfants ne demeurant pas à Neuville-sur-Brenne.

Après délibération, et en se basant sur les tarifs des Communes proches, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil adopte les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

**Enfants neuvillois**

½ heure : 1,25 €

Heure : 2,50 €

**Enfants non neuvillois**

½ heure : 2,50 €

Heure : 4,00 €

**VII – NOMINATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL POUR LES CHEMINS DE GRANDES RANDONNÉES :**

**Délibération n°39/2020**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en ce qui concerne la nomination d'un référent chargé du dossier des chemins de grandes randonnées pour la Commune.

Madame MOREL Christine étant la référente dans l'ancienne assemblée se propose à nouveau comme référente à moins qu'une autre personne parmi les élus se présente aussi.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, Madame MOREL Christine est désignée référente pour le dossier des chemins de grandes randonnées.

**Prochain conseil municipal fixé au 18 septembre 2020 à 18 h 30.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.**

- délibération n°24/2020 : Approbation du compte de gestion 2019 du service de l'Eau,
- délibération n°25/2020 : Approbation du compte de gestion 2019 du service de l'Assainissement,
- délibération n°26/2020 : Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal de la Commune,
- délibération n°27/2020 : Approbation du compte administratif 2019 du service de l'Eau,
- délibération n°28/2020 : Approbation du compte administratif 2019 du service de l'Assainissement,
- délibération n°29/2020 : Approbation du compte administratif 2019 du budget principal de la Commune,
- délibération n°30/2020 : Compte administratif 2019 : affectation des résultats du service de l'Eau,
- délibération n°31/2020 : Compte administratif 2019 : affectation des résultats du service de l'Assainissement,
- délibération n°32/2020 : Compte administratif 2019 : affectation des résultats du budget principal de la Commune,
- délibération n°33/2020 : Attribution 2020 des subventions aux associations,
- délibération n°34/2020 : Vote du budget 2020 du service de l'Eau,
- délibération n°35/2020 : Vote du budget 2020 du service de l'Assainissement,
- délibération n°36/2020 : Vote du budget 2020 de la Commune,
- délibération n°37/2020 : Vote des tarifs de cantine applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020 aux parents des rationnaires,
- délibération n°38/2020 : Vote des tarifs de garderie applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020 aux parents,
- délibération n°39/2020 : Nomination d'un référent communal pour les chemins de grandes randonnées.

<b>M. GOMMÉ</b>	<b>M. DUBREUIL</b>	<b>M. BUISSON</b>	<b>Mme MOREL</b>
<b>Mme BAUX</b>	<b>Mme VERDELLO</b>	<b>M. ÉNARD</b> (pouvoir à M. GOMMÉ)	<b>M. FARCY</b>
<b>M. FORGET</b> (absent)	<b>M. GUILLOTIN J.</b> (absent excusé)	<b>M. GUILLOTIN R.</b>	<b>M. LEMÂTRE</b>
<b>M. REZÉ</b> (pouvoir à M. DUBREUIL)	<b>M. SEGRET</b> (pouvoir à M. GOMMÉ)		

